



**WORLD
RESOURCES
INSTITUTE**

10 G Street, NE Suite 800 Washington, DC 20002 USA (PH) +1 (202) 729-7600 (FAX) +1 (202) 729-7610 www.WRI.org

APPEL A CANDIDATURES

**Prestation de sensibilisation des exploitants forestiers de la République du Congo au
partage de leurs documents sur l'Open Timber Portal**

Mai 2019



TABLE DES MATIERES

1	CONTEXTE ET JUSTIFICATION.....	3
1.1	Contexte	3
1.2	Justification	3
2	OBJECTIF ET RESULTATS ATTENDUS.....	4
2.1	Objectif général	4
2.2	Résultats	4
3	CONDITIONS DE REALISATION	5
3.1	Langues de travail	5
3.2	lieux de réalisation de la prestation	5
3.3	Relations avec les parties prenantes	5
4	ACTIVITES	5
5	CALENDRIER DE REALISATION	6
5.1	Début de la prestation	6
5.2	Fin de la prestation	6
5.3	Nombre de jours attendus	6
6	LIVRABLES.....	6
6.1	Rapports et notes d'analyse	6
6.2	Données	7
6.3	Présentations, organisation d'ateliers	8
6.4	Supports de communication	8
7	PROFILS ET QUALIFICATIONS.....	9
8	BUDGET ET DEPENSES.....	9
8.1	Remarques générales	9
8.2	Devises	9
9	COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE.....	9



1 CONTEXTE ET JUSTIFICATION

1.1 CONTEXTE

La gestion durable des forêts peut apporter d'importants avantages économiques, sociaux et environnementaux aux pays forestiers et aux communautés qui vivent dans et autour des forêts. Cependant, l'exploitation illégale reste un défi majeur dans de nombreux pays. La transparence de l'information tout au long de la chaîne d'approvisionnement en bois est une des conditions préalables fondamentale pour lutter contre l'exploitation forestière illégale et améliorer la gestion des forêts.

Conçu par le World Resources Institute (WRI) en collaboration avec des organismes gouvernementaux, des représentants du secteur privé ainsi qu'un certain nombre d'organisations locales de la société civile, l'Open Timber Portal (opentimberportal.org) est une plateforme web indépendante qui promeut le respect de la légalité dans la production et le commerce du bois, en apportant la transparence dans les opérations forestières. L'OTP rend publiques des informations auparavant inaccessibles sur les pratiques de gestion sur le terrain et sur le respect des exigences en matière de légalité du bois. Le portail compile des informations provenant de trois sources différentes : les limites officielles des concessions et la liste des exploitants forestiers enregistrés provenant de l'administration chargée des forêts ; les documents mis en ligne volontairement par les exploitants pour démontrer leur conformité avec les exigences légales ; et les observations faites par les observateurs indépendants des Forêts. L'OTP vise à améliorer la mise en œuvre des politiques en matière de commerce du bois telles que le RBUE en Europe et le Lacey Act aux Etats-Unis, en s'appuyant sur les processus APV en place dans les pays producteurs. En effet, la liste des documents que les exploitants sont invités à mettre en ligne sur le site est basée sur la grille de légalité APV FLEGT discutée par les acteurs nationaux dans chaque pays. De plus, la diversité des sources d'informations de l'OTP reflète le caractère multiacteur des processus nationaux APV.

La République du Congo est le premier pays où l'OTP a été testé. En effet, une version alpha du portail, connue sous le nom d'initiative pour la transparence forestière, y était en fonction dès 2010 avant d'être remplacée par l'OTP en 2017. Plusieurs missions de présentation du concept ont été faites auprès des exploitants forestiers basés au Congo depuis 2010. Les dernières missions d'information, sensibilisation et formation des points focaux auprès des entreprises du Sud et Nord Congo datent de Juin et Aout 2018 respectivement. La présente prestation s'inscrit dans la continuité de ces missions et consiste à poursuivre la formation des entreprises aux dernières fonctionnalités du site, à les convaincre de partager leurs documents de légalité sur le portail, à les aider à mettre leurs documents en ligne et à les maintenir à jour.

1.2 JUSTIFICATION

Le rôle de l'OTP dans l'amélioration de la mise en œuvre des politiques en matière de commerce du bois telles que le RBUE en Europe, le Lacey Act aux Etats-Unis et les APV dans les pays producteurs, dépend de son utilisation régulière par les acheteurs de bois européens et nord-américains. Or, l'intérêt de ces utilisateurs pour le portail est proportionnel au volume de données et de documents qu'il contient. A ce jour, 30 exploitants forestiers basés en République du Congo sont répertoriés dans l'OTP à partir des données communiquées par l'administration chargée des forêts via l'atlas forestier national¹. 18 de ces exploitants n'ont partagé aucun document sur l'OTP, 7 entreprises ont partagé moins de 10% des documents attendus, 3 entreprises ont partagé entre 10% et 25 % des documents attendus et seules 2 entreprises ont partagé entre 50% et 75% des documents

¹ cog-data.forest-atlas.org<http://cog-data.forest-atlas.org>



attendus et mettent à jour leur profil et leurs documents de façon régulière. Il est important à ce stade de développement du projet d'augmenter significativement la participation des exploitants forestiers des trois pays producteurs actifs dans le portail (République du Congo, RDC et Cameroun) pour stimuler l'utilisation régulière de l'outil par les acheteurs de bois. Des démarches sont actuellement mises en œuvre avec succès au Cameroun, et en cours de mise en place en RDC. Il est indispensable d'accompagner également les exploitants forestiers de la République du Congo. En outre, l'adhésion massive des exploitants forestiers à la démarche de transparence proposée par l'OTP contribuera à préparer la filière à la mise en œuvre des licences FLEGT.

2 OBJECTIF ET RESULTATS ATTENDUS

2.1 OBJECTIF GENERAL

L'objectif principal est d'augmenter significativement le niveau de participation des exploitants forestiers du Congo à l'OTP. Une participation optimale des exploitants forestiers à l'OTP passe par la désignation d'un point focal dédié à la collecte des documents en interne et à l'actualisation régulière du profil de l'entreprise et des documents au fur et à mesure qu'ils expirent. Il s'agit en particulier d'augmenter à la fois le nombre d'entreprises participantes, et le nombre de documents en cours de validité partagés par chaque entreprise.

2.2 RÉSULTATS

Résultat 1 : 100% des exploitants forestiers répertoriés par le Ministère de l'Économie Forestière de la République du Congo sont sensibilisés pour participer à l'OTP.

Résultat 2 : Un dialogue pédagogique régulier est établi avec plus de 75% des exploitants forestiers du Congo. Ceux-ci disposent d'un compte pour charger leurs documents sur l'OTP et signent l'autorisation de publication de leurs documents.

Résultat 3 : Plus de 75% des exploitants forestiers du Congo complètent leur profil et soumettent leurs documents pour contrôle qualité. A l'issue du contrôle qualité réalisé par l'assistant technique OTP de WRI, au moins 50% des documents demandés sont publiés sur l'OTP pour ces exploitants.

Résultat 4 : Les documents qui périssent au cours de la prestation sont rapidement mis à jour par les entreprises et un mécanisme pérenne est en place au sein des entreprises pour procéder à la mise à jour régulière des documents qui périssent.

Résultat 5 : Les passerelles souhaitables entre l'OTP et le SIVL sont identifiées et des options réalistes de mise en œuvre sont proposées.



3 CONDITIONS DE REALISATION

3.1 LANGUES DE TRAVAIL

La langue de travail pour cette prestation est le français.

3.2 LIEUX DE REALISATION DE LA PRESTATION

La prestation se déroulera en République du Congo et inclura des visites d'entreprises sur sites, dans l'ensemble du pays.

3.3 RELATIONS AVEC LES PARTIES PRENANTES

Le prestataire sera en contact direct avec les exploitants forestiers du Congo, sous la supervision de l'assistant technique OTP basé à Kinshasa et en coordination avec le responsable de l'équipe WRI au Congo.

4 ACTIVITES

Le prestataire devra proposer une approche pour établir un dialogue régulier avec les exploitants forestiers de République du Congo listés dans l'OTP (<http://www.opentimberportal.org/operators?lat=0.00&lng=18.00&zoom=5.00>) ainsi que les syndicats Unibois, Unicongo et les représentants locaux de l'ATIBT.

Des visites sur le site des entreprises devront être planifiées, chiffrées et intégrées au budget de la prestation. Les propositions devront préciser le nombre de missions envisagées, leur durée et leur localisation. L'organisation des visites sur site sera à la charge du prestataire. L'objectif principal de ces visites sera :

- de présenter le concept de l'OTP aux dirigeants des entreprises et d'obtenir de leur part l'autorisation de publication signée,
- de former des points focaux au sein de chaque entreprise à l'utilisation de l'OTP,
- de les accompagner dans la création de leurs comptes, la mise à jour de leur profil et la mise en ligne de leurs documents,
- de recueillir leurs commentaires éventuels sur l'outil et/ou la liste des documents demandés et de les transmettre à l'équipe OTP, et
- de s'assurer que les entreprises maintiennent leurs documents à jour sur le portail sur la durée

En outre, le rôle potentiel futur d'Unibois, Unicongo et ATIBT Congo dans l'animation de l'OTP auprès de la filière forestière sera évalué et des recommandations seront formulées selon l'intérêt manifesté par ces structures.

Des rencontres pourront également avoir lieu à Brazzaville pour les entreprises disposant de représentants basés de façon permanente dans la capitale ou de passage. Il sera fortement recommandé de cibler les événements réunissant à Brazzaville les représentants des exploitants forestiers pour organiser des rencontres individuelles préliminaires ou d'échanges sur des questions spécifiques propres au niveau d'engagement de l'entreprise dans l'OTP.

N.B. : Une attention particulière sera portée à la pérennisation du dialogue avec les entreprises dans le temps.



Le prestataire devra également explorer les passerelles nécessaires entre le SIVL et l'OTP et proposer des options réalistes de mise en œuvre, sur la base de la documentation disponible.

Le prestataire bénéficiera au début de sa prestation d'une formation à l'OTP par l'assistant technique OTP qui l'accompagnera également lors de ses premières rencontres avec les entreprises et supervisera l'ensemble de la prestation.

5 CALENDRIER DE REALISATION

5.1 DEBUT DE LA PRESTATION

La prestation démarrera au plus tard 1 mois après la signature du contrat, idéalement fin juillet 2019, début septembre au plus tard.

5.2 FIN DE LA PRESTATION

La prestation se terminera le 31 mars 2020.

5.3 NOMBRE DE JOURS ATTENDUS

Cette prestation n'est pas une prestation à temps plein. Une estimation du nombre de jours nécessaires à la réalisation des activités est à fournir par les candidats dans leur proposition et devra être reflétée dans le devis. Toutefois une fois le budget validé, le paiement de la prestation sera conditionné à la remise des livrables et non au nombre de jours effectivement travaillés.

6 LIVRABLES

6.1 RAPPORTS ET NOTES D'ANALYSE

Le prestataire remettra :

- des comptes-rendus succincts de rencontres avec les entreprises au format word, détaillant :
 - la liste des personnes rencontrées,
 - le nombre d'hommes et de femmes formées,
 - le nombre de documents attendus,
 - le nombre de documents mis en ligne par l'entreprise ou transmis au prestataire pour qu'il les mettent en ligne
 - le nombre de documents publiés sur l'OTP à l'issue du contrôle qualité
 - les commentaires éventuels des entreprises sur l'outil et/ou les documents demandés
- les autorisations de publication signées par les entreprises au format pdf
- un annuaire à jour des coordonnées des personnes contacts au sein de chaque entreprise au format excel
- un bilan complet en fin de prestation au format word récapitulatif :
 - les entreprises rencontrées ainsi que la date et le lieu des rencontres
 - la liste des personnes rencontrées,



- le nombre d'hommes et de femmes formées,
 - le nombre de documents attendus,
 - le nombre de documents mis en ligne par l'entreprise ou transmis au prestataire pour qu'il les mettent en ligne
 - le nombre de documents publiés sur l'OTP à l'issue du contrôle qualité
 - les commentaires éventuels des entreprises sur l'outil et/ou les documents demandés
- une note d'analyse sur les passerelles à mettre en place entre le SIVL et l'OTP et les options possibles

6.2 DONNEES

L'un des livrables principaux de la prestation seront les documents collectés auprès des entreprises sur la base de cette liste :

Catégorie	Nom
Enregistrement légal	Carte d'identité des professionnels du bois et de la forêt
	Certificat d'agrément forestier
	Document du tribunal actant le marteau forestier
	Extrait du registre du commerce et du crédit mobilier
Droit d'accès à la ressource	Cahier des charges particulier
	Convention d'aménagement et de transformation (CAT)
	Convention de transformation industrielle (CTI)
	Convention d'établissement
Gestion forestière	Compte-rendu de la réunion de validation du plan d'aménagement
	Compte-rendu du comité de suivi et d'évaluation du plan d'aménagement
	Compte-rendu du comité de suivi et d'évaluation du plan de gestion
	Plan d'aménagement ou son résumé
	Plan de gestion
Exploitation	Autorisation de coupe annuelle
	Autorisation de coupe d'achèvement
	Autorisation de coupe provisoire
	Autorisation de vidange
	Etat de production de l'année d'achèvement
	Etat de production de l'année de vidange
	Etat de production de l'année de coupe
Etudes d'impact	Etude d'impact environnementale et sociale (base-vie)
	Etude d'impact environnementale et sociale (exploitation)
	Etude d'impact environnementale et sociale (scierie) le cas échéant



Transport	Agrément de transports
Commercialisation, export & CITES	Certificat phytosanitaire
	Déclaration en douanes
	Permis d'exportation CITES
Taxes et fiscalité	Décharge attestant du paiement de la taxe d'abattage
	Décharge attestant du paiement de la taxe de déboisement
	Décharge attestant du paiement de la taxe de superficie
	Patente
Droits des populations	Compte-rendu du conseil de concertation
	Etat de réalisation du cahier des charges
	Preuve de contribution au fond de développement local
Droit des travailleurs	Arrêté d'agrément du personnel du centre socio-sanitaire de l'entreprise
	Arrêté d'autorisation d'exercice du ministère en charge de la santé
	Attestation d'immatriculation à la CNSS
	Autorisation d'heures supplémentaires le cas échéant
	Extrait du registre de réclamation et de revendication du personnel (dernière page)
	Procès-verbal de réunion du comité d'hygiène et de sécurité
Procès-verbal d'élections professionnelles	

En complément de ces documents, le prestataire invitera les entreprises à lui communiquer également les shapefiles des concessions forestières qu'elles gèrent au format électronique.

Ces documents devront être mis en ligne sur l'OTP soit par les entreprises directement, soit par le prestataire, à l'exception des shapefiles qui seront remis au responsable de l'équipe WRI au Congo sous format électronique.

6.3 PRESENTATIONS, ORGANISATION D'ATELIERS

En fonction des premiers contacts pris avec les syndicats Unibois et Unicongo et les représentants locaux de l'ATIBT, le prestataire pourra être amené à organiser un ou plusieurs atelier(s) de présentation de l'OTP aux membres de ces structures professionnelles.

6.4 SUPPORTS DE COMMUNICATION

L'ensemble des supports de communication sera fourni par WRI. Ces supports incluront : des brochures de description de l'OTP en français au format pdf et format papier, un power point de présentation de l'OTP, un tutoriel vidéo d'introduction au portail ainsi qu'un tutoriel au format pdf décrivant les différentes étapes à suivre par les entreprises pour créer un compte sur l'OTP, mettre à jour leur profil et mettre en ligne leurs documents.



7 PROFILS ET QUALIFICATIONS

Pour cette étude, nous recherchons un consultant disposant de :

- Un diplôme d'ingénieur dans la gestion forestière, l'industrie du bois, ou l'économie forestière ou diplôme connexe ;
- Au moins 5 années d'expérience professionnelle dans le secteur forestier dont de préférence une expérience de travail direct avec des entreprises privées ou des fédérations du secteur privé forêt/bois en République du Congo
- Une connaissance approfondie de la filière forêt-bois du Congo (aménagement, exploitation forestière, commerce...);
- Une connaissance de base de la réglementation forestière au Congo et du processus APV FLEGT
- Une excellente attention aux détails, détermination et diplomatie
- De solides compétences en communication écrite et orale, en particulier lorsqu'il s'agit de communiquer des concepts techniques à une audience non technique

8 BUDGET ET DEPENSES

8.1 REMARQUES GENERALES

Toutes les dépenses (équipements, véhicules, matériels, fournitures, consommables, moyens de communication, assurance, frais de déplacements et de mission, etc.) nécessaires à la réalisation de la prestation sont à la charge exclusive du prestataire et devront être chiffrés dans le devis accompagnant la candidature.

8.2 DEVICES

La prestation sera chiffrée et rémunérée en dollars US.

9 COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature se composera d'une proposition de méthodologie synthétique de 4 pages maximum, d'un budget et d'un CV détaillé. Les dossiers de candidature devront être envoyés à marie.vallee@wri.org avant le 30 mai 2019.